



# SAVE YOUR LOGO QU'EST-CE QUE C'EST ?

## Quel est le concept de l'opération ?

Il repose sur une idée simple. Nombreuses sont les sociétés ou les marques ayant choisi pour logo un animal ou une plante. Ce n'est pas un hasard ! Animaux et plantes sont chargés de représentations symboliques, que leur ont attribuées les hommes depuis la nuit des temps. L'espèce humaine n'est qu'une parmi les centaines de milliers d'autres qui composent la biodiversité de notre planète Terre. A travers ses mythologies, ses contes et ses représentations artistiques, l'humanité se nourrit de ce lien avec la biosphère. En choisissant un logo animalier ou végétal, les sociétés et les marques ne cherchent pas seulement à évoquer leurs valeurs ; elles savent aussi qu'elles entrent en empathie avec leurs clients. Or, ni les animaux ni les plantes ne demandent de « droit à l'image » pour leur utilisation comme logo. Il est donc juste que les sociétés et

les marques qui utilisent cette image fassent un geste en retour pour la préservation du vivant, et particulièrement des espèces menacées. Que signifierait pour une marque de porter le logo d'une espèce totalement disparue ?

## L'initiative d'un fonds de dotation pour la biodiversité

Le Fonds de dotation pour la biodiversité (FDB) a été créé en mars 2009, dans la foulée du Grenelle de l'Environnement dans le but de participer à la préservation de la biodiversité animale, végétale et minérale et de favoriser l'éducation des populations sur toutes les thématiques liées à la sauvegarde du patrimoine planétaire. Le FDB est une structure à but non lucratif régie par le droit français, gérée bénévolement par un conseil d'administration composé de personnalités venues de l'entreprise, des médias, de la haute administration, du droit, des associations. Il dispose d'une équipe de collaborateurs permanents, parmi lesquels un directeur scientifique et une attachée scientifique, tous deux docteurs en biologie. En pratique, les actions du FDB s'inscrivent dans le cadre de son programme phare : « Save Your Logo ».

## Comment fonctionnent ses missions ?

Le Fonds collecte les contributions de ses donateurs, et dispose d'une expertise scientifique et technique qui lui permet d'identifier des missions visant à préserver les espèces végétales et animales. Ces missions

sont validées et définies dans le cadre de convention d'opérations de terrain, menées par des spécialistes reconnus (WWF Népal, Chelonia en Colombie, Fondation Cousteau...). Le Fonds de dotation assure le contrôle, le suivi et l'évaluation de chacune de ces missions. Le Fonds de dotation a signé un partenariat avec l'Unep, structure spécialisée de l'Onu (Organisation des Nations unies), chargée du Programme pour l'Environnement.

## Qui peut rejoindre le programme « Save Your Logo » ?

« Save Your Logo » est donc avant tout un programme d'actions concrètes, sur le terrain, pour aider à la conservation de la biodiversité. C'est un programme participatif, fédérateur.

- Il s'adresse aux sociétés ou aux marques d'abord. Même si pour chaque animal ou plante correspondant à un logo des actions spécifiques sont mises en œuvre, l'addition de ces actions dans le programme plus vaste de « Save Your Logo » leur donne plus de sens. La mise en commun des ressources du Fonds de dotation pour la biodiversité, de ses compétences environnementales et de son savoir-faire en matière de pilotage d'opérations permet à des entreprises ou des marques de taille moyenne de s'associer à des projets qu'elles ne pourraient pas mener seules, et d'agir ainsi efficacement dans la préservation de l'espèce dont elles portent le logo. Il permet aussi à de plus grandes entreprises d'inscrire leur action pour la nature dans un cadre plus large, plus collaboratif. Diversité des marques, diversité du

vivant. A l'opposé de chacun pour soi, le programme « Save Your Logo » est une plate-forme ouverte, dynamique.

- Il s'adresse aussi aux particuliers : le site internet [saveyourlogo.org](http://saveyourlogo.org) permet à tout un chacun de contribuer par des dons, même minimes, aux actions engagées, de suivre en photo ou en vidéo le travail mené par les scientifiques. Il permet également de mieux appréhender les enjeux liés à la biodiversité.

## Peut-on défiscaliser les dons ?

Sur le plan fiscal, en sa qualité de Fonds de dotation, le FDB relève notamment de l'article 140 de la loi du 4 août 2008 de modernisation de l'économie. Au titre du mécénat, les donateurs français bénéficient d'une réduction fiscale : 60 % pour les entreprises, 66 % pour les particuliers. Compte tenu de la volonté politique affirmée de soutenir les initiatives dans le domaine de la biodiversité, ce dernier bénéficie, grâce à un rescrit fiscal, d'un régime particulier le distinguant des autres organismes sans but lucratif intervenant dans des domaines proches : le FDB peut engager des actions de préservation de la biodiversité sur toute la planète tout en permettant à ses donateurs de bénéficier de l'avantage de la réduction fiscale, alors même que l'éligibilité au régime du mécénat n'est en principe réservée qu'aux seuls dons affectés au financement d'actions menées sur le territoire national. En contrepartie de cette grande liberté d'intervention, le FDB s'est engagé, pour des besoins de transparence, à établir un rapport annuel remis au ministre de l'Ecologie et au ministre du Budget.

**FONDS DE DOTATION POUR LA BIODIVERSITE**

**PRÉSIDENT : Patrice-Loup Rifaux**  
**TRÉSORIER : Bernard Limal**  
**SECRETAIRES GÉNÉRALES :**  
**Laurent Monnet**  
**ADMINISTRATRICE :**  
**Ingrid Kemoun**  
**DIRECTEUR GÉNÉRAL :**  
**Christian Marguet**  
**DIRECTEUR SCIENTIFIQUE :**  
**Antoine Cadi**  
**ATTACHÉE SCIENTIFIQUE :**  
**Eléna Bulmer**

**CONTACTS :**  
[info@saveyourlogo.org](mailto:info@saveyourlogo.org)  
**ACCUEIL : 01 42 93 29 47**